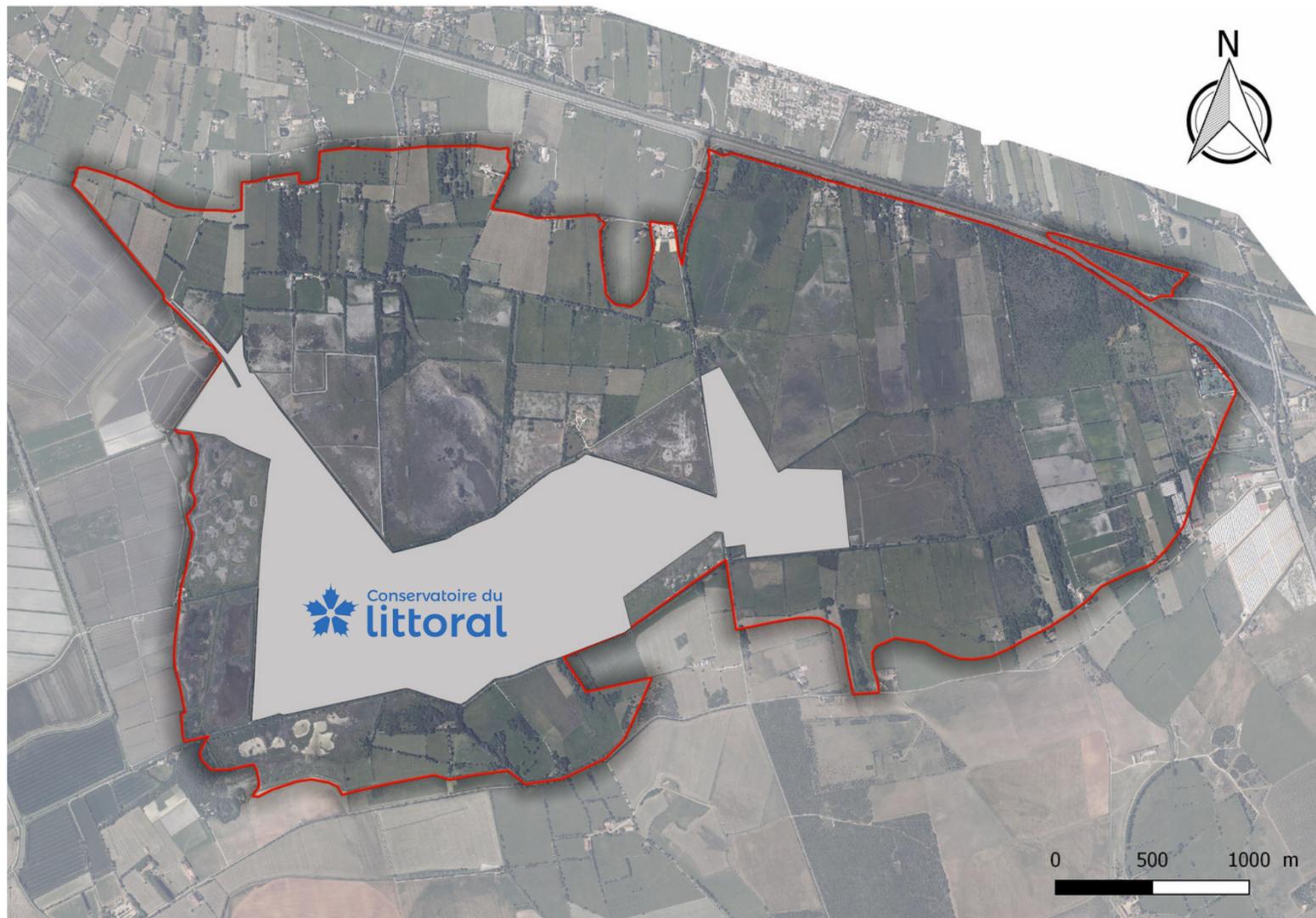


# PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES MARAIS DE RAPHÈLE



Parce que la préservation de ce patrimoine d'exception nous concerne tous, accepter un classement en RNR vous permet de contribuer à la protection des Marais de Raphèle, de manière complémentaire à celle mise en oeuvre par le Conservatoire du littoral et les Amis des Marais du Vigueirat.

## Qu'est-ce qu'une réserve naturelle régionale ?

Le statut de Réserve naturelle régionale (RNR) permet le classement d'espaces régionaux d'intérêts patrimoniaux pour leurs richesses naturelles, géologiques ou paysagères. Il s'agit de préserver la biodiversité tout en promouvant les activités humaines compatibles et l'ouverture au public quand cela est possible.

Les Réserves naturelles régionales sont une compétence des Régions, instaurées en 2002 par la loi démocratie de proximité. Elles sont créées à l'initiative de propriétaires ou de la Région elle-même.

La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur a choisi de classer des RNR pour 12 ans, avec la mise en place d'un gestionnaire et d'une réglementation, conformément au Code de l'environnement.

Actuellement, il existe 7 RNR en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 178 en France. La Région, dans le cadre du Plan Climat, s'est fixée comme objectif de créer une RNR par an.



Talève sultane



Taureau camargue

Les territoires qui souhaitent ce classement, confirment leur volonté d'un développement territorial maîtrisé, à la fois attractif pour les populations locales et le tourisme, mais également responsable car les activités économiques développées sont maintenues voire renforcées lorsqu'elles sont compatibles avec la préservation.

## Pourquoi avons-nous besoin de ce classement ?



Butor étoilé

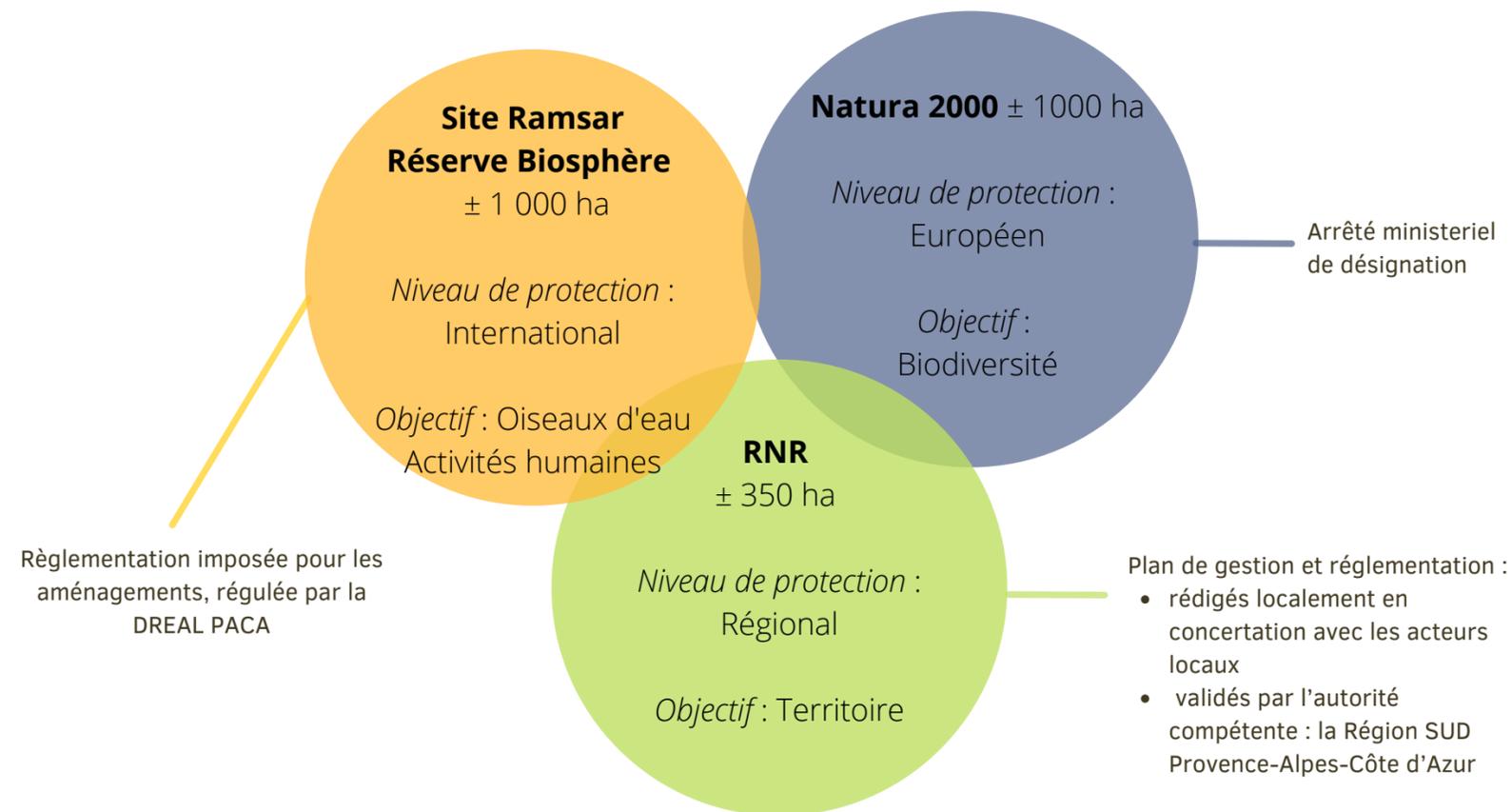
C'est une opportunité de valoriser notre territoire aux côtés d'un réseau composé des plus beaux territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Pour obtenir de **nouveaux moyens** pour poursuivre et renforcer la gestion actuelle, et réaliser des investissements locaux.

Pour répondre à notre **responsabilité** de léguer ce patrimoine aux générations futures.

Une RNR est également une opportunité pour bénéficier du **soutien financier** du Conseil régional pour la gestion de site et les investissements.

Une RNR des Marais de Raphèle participerait à refonder la relation homme-nature pour faire émerger un nouveau modèle de développement intégrant les activités rurales.



## Pourquoi accepter un classement de mes propriétés en RNR ?



Pour contribuer à valoriser un **territoire original** entre Crau et Camargue



Libellule crocothemis

Les propriétés situées dans le périmètre d'étude des Marais de Raphèle abritent un patrimoine écologique exceptionnel et méritent d'être préservées.

Pour assurer le suivi et la valorisation de ces richesses, une cohérence territoriale est essentielle.

Les zones humides, en particulier leur sol, et les boisements, sont de véritables puits de carbone. Ils contribuent ainsi activement à la régulation du climat.

*Plus il y a de continuité, plus on est efficace pour gérer ensemble l'eau et préserver la faune, la flore et les écosystèmes.*



Pour éviter les **conflits d'usage**

Dans le respect des droits de propriété, le cadre réglementaire permet de garantir le respect des lieux par une meilleure gestion des usages. Il encadre également les activités pastorales respectueuses de l'environnement qui seront maintenues, voire développées, ainsi que les activités de chasse et de pêche.



Roselière du Marais de Meyranne

*Une réglementation des usages pour sauvegarder votre patrimoine*



Pour une meilleure gestion des **problématiques locales (espèces invasives, inondations...)**

L'entretien des parcelles et des ouvrages peut être pris en charge dans le cadre de la gestion globale du site.



## Quel serait le périmètre de la RNR ?

La procédure de création est l'occasion de réfléchir ensemble au périmètre qui semble le plus adapté au regard des enjeux de conservation, d'ouverture au public, de la volonté des propriétaires et d'opportunités foncières. Le périmètre de la RNR sera défini sur la base des connaissances scientifiques et en accord avec les acteurs locaux et les propriétaires.



## Quelles sont les règles qui s'appliqueront ?

La réglementation de la réserve intégrera la réglementation environnementale nationale. Les propriétaires et les usagers seront associés à sa mise en place pour tenir compte des particularités locales



## Quels sont les avantages ?

Le premier avantage est la présence de personnel affecté à la gestion des terrains classés en réserve :

- un conservateur en charge du suivi et des inventaires de la faune et de la flore, cette personne est en mesure d'apporter des conseils et de rechercher des financements pour la réalisation de travaux
- un garde assermenté chargé de la surveillance des terrains classés

Ces interventions ne coûtent rien aux propriétaires qui s'engagent dans la démarche de classement en RNR



La mise en œuvre de contrats Natura 2000 constitue une piste intéressante de financements pour les propriétaires qui l'ignorent trop souvent. Le classement en réserve naturelle régionale associé à un plan de gestion permettent de faciliter les démarches administratives pour la réalisation de travaux en zone humide dès lors qu'ils visent à améliorer le fonctionnement écologique de l'espace naturel. Le statut de réserve naturelle régionale ne constitue pas un obstacle à la vente ou à la transmission des terrains.

## Renseignez-vous et exprimez-vous !

En participant aux rencontres organisées ou en contactant Grégoire Massez, conservateur du site du Conservatoire du littoral : 0623082457 - [gregoire.massez@espaces-naturels.fr](mailto:gregoire.massez@espaces-naturels.fr)



Orchis des marais



Martin Pêcheur